



FR

CONSEIL DE DIRECTION
99^{ème} session (B)
Rome, 23 – 25 septembre 2020

UNIDROIT 2020
C.D. (99) B.19
original: anglais
août 2020

Point n°13 d) de l'ordre du jour:
Mesures adoptées par le Secrétariat d'UNIDROIT concernant la pandémie du COVID-19

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Illustration des actions menées par le Secrétariat durant la pandémie du COVID-19 et l'impact sur les activités de l'Institut</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Pour information des membres du Conseil de Direction</i>

INTRODUCTION

1. Pour préserver la santé et assurer la sécurité de tout le personnel permanent, temporaire et en visite, y compris les stagiaires et les chercheurs utilisant la Bibliothèque d'UNIDROIT, ainsi que de tout autre visiteur et invité et vu l'état d'urgence national déclaré en Italie concernant le Coronavirus (COVID-19), UNIDROIT a adopté les mesures préventives et la politique de gestion des urgences suivantes.

2. Il convient de noter qu'UNIDROIT suit de près la situation et adapte les mesures prises chaque semaine ou lorsque les circonstances l'exigent. En dépit des incertitudes liées à l'évolution de la situation, l'Institut est resté ouvert et opérationnel tout au long de la crise.

I. DISPOSITIONS CONCERNANT LE PERSONNEL ET LES ACTIVITES

3. Les premières instructions ont été adoptées dès février 2020 avec des mesures de précaution qui ont ensuite été mises à jour pour se conformer aux directives émises par le Ministère des Affaires étrangères et à la législation italienne.

4. Le Secrétaire Général, le Professeur Ignacio Tirado, a également tenu les visiteurs d'UNIDROIT au courant de la situation à mesure qu'elle évoluait, en leur donnant des instructions spécifiques si nécessaire.

5. L'Institut a suivi les règles de distance sociale et d'hygiène dès le début de la crise. Le Secrétariat a prévu une désinfection complète des locaux. En outre, l'Institut dispose d'une superficie et de bureaux suffisants pour que tout le personnel puisse y travailler dans le respect des distances,

bien supérieures à la limite recommandée, à condition qu'il n'y ait pas de visiteurs. Toutefois, les préoccupations concernant la santé des membres du personnel ayant plus de 60 ans et les inquiétudes concernant la sécurité des transports en commun pour se rendre au bureau pour les membres plus jeunes ont donné lieu à une circulaire comportant des instructions relatives à la possibilité de travailler à distance, de manière flexible ou complète à compter du 10 mars 2020.

6. Le Secrétariat a acheté des masques pour le personnel et des cloisons de séparation à placer entre les participants aux réunions et entre les visiteurs en Bibliothèque.

A. Mesures de protection installées dans les espaces publics

7. Outre les dispositions mentionnées ci-dessus, le Secrétariat a affiché les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les mesures de protection de base à chaque étage et dans les couloirs de l'Institut afin de sensibiliser à l'importance de:

- se laver fréquemment les mains avec du savon pendant au moins 20 secondes;
- utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (fourni par l'Institut);
- éviter tout contact avec les yeux, le nez et le visage;
- éviter tout contact rapproché avec des personnes souffrant de maladies respiratoires aiguës.

B. Accès à la Bibliothèque d'UNIDROIT

8. Les visiteurs qui souhaitent consulter les ouvrages de la Bibliothèque ont été tout d'abord invités à en faire la demande par courrier électronique. Ils sont tenus de respecter les règles de sécurité en vigueur au sein de l'Institut, notamment sur les déplacements préalables dans des zones à haut risque et les exigences de confinement.

9. Suite à l'intensification des mesures de sécurité et à la propagation du virus en mars, la Bibliothèque est restée fermée au public. Seul le personnel d'UNIDROIT, les stagiaires et les chercheurs ont été autorisés à la fréquenter, dans le respect de la distance sociale requise et de l'application des instructions.

10. Les restrictions concernant l'ouverture des bibliothèques ayant été levées dans tout le pays mi-mai, UNIDROIT est revenu à l'application de sa politique antérieure relative aux utilisateurs de sa Bibliothèque.

C. Programme des bourses et des stages

11. Les stagiaires et les boursiers dont la période de recherche avait déjà commencé pendant la crise ont pu rester pour la durée de leur séjour, grâce aux mesures appliquées en Bibliothèque, qui permettent le respect de la distance sociale et des conditions d'hygiène requises pour ses hôtes.

12. Malheureusement, en raison des restrictions des déplacements et de l'évolution de la pandémie dans le monde entier, tous les nouveaux stages et bourses ont été reportés jusqu'à ce que la situation s'améliore. Le Secrétariat a maintenant pu inviter et accueillir actuellement un stagiaire financé par la Chine et un chercheur financé par l'Iran, et attend cinq autres stagiaires début septembre en provenance du Brésil, d'Italie, du Royaume-Uni et du Togo.

D. Missions

13. Les missions du personnel ont été initialement approuvées au cas par cas, puis suspendues en raison de l'expansion de l'épidémie et des restrictions des déplacements.

14. Quand les voyages internationaux reprendront, le Secrétariat évaluera au cas par cas les coûts et les avantages de chaque mission.

II. REUNIONS

15. Comme mentionné ci-dessus, l'Institut a continué à remplir sa mission dans le respect des règles mondiales et locales en matière de santé et de sécurité depuis le début de la crise.

16. En conséquence, une réunion qui ne pouvait pas être organisée à distance a été reportée mais toutes les autres réunions prévues se sont tenues dans le cadre d'une procédure de décision à distance ou de discussions par vidéoconférence. Le Secrétaire Général et le personnel sont en contact permanent avec tous les participants pour les tenir informés de la situation et ont mis au point les approches novatrices suivantes pour éviter les retards inutiles.

A. Les organes directeurs d'UNIDROIT

17. Aucune réunion des organes directeurs de l'Institut n'a été retardée, garantissant la pleine fonctionnalité de la gouvernance d'UNIDROIT.

Commission des Finances

18. La 88^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue suivant une procédure d'approbation écrite à distance, établie au préalable avec la Commission des Finances par courrier électronique.

19. Le quorum a été atteint et les documents ont été approuvés, comme en témoigne le Rapport ([UNIDROIT F.C. \(88\) 5](#)).

20. Une 89^{ème} session extraordinaire de la Commission des Finances a été convoquée par le Président le 25 juin 2020, pour discuter de l'impact de l'apparition de la COVID-19 sur les activités d'UNIDROIT et sur ses finances. Les membres ont reçu des mises à jour sur les dépenses courantes et sur les mesures préventives qui ont été mises en œuvre par le Secrétariat.

Conseil de Direction

21. Vu la situation liée à la crise du COVID-19, le Secrétariat a proposé que la première réunion de la 99^{ème} session du Conseil de Direction se tienne à distance par voie électronique et – si requis – par vidéoconférence pour traiter les questions les plus urgentes. Le Secrétariat a établi des Règles de procédure, qui ont été soumises préalablement aux membres du Conseil de Direction et approuvées à l'unanimité.

22. Selon les Règles de procédure mentionnées ci-dessus, toutes les approbations parvenues, à l'exception des documents figurant aux points 3 et 4 de l'ordre du jour ([C.D. \(99\) A.1](#)), devaient être limitées à la période comprise entre la réunion à distance et la réunion en personne, provisoirement reportée du 23 au 25 septembre 2020.

23. Le Secrétariat soumet ce document avant la tenue de la réunion à Rome, à un moment où les restrictions de voyage et les mesures de quarantaine s'appliquent aux pays hors UE et Schengen. Il s'attend donc à ce que la participation en personne à la réunion de Rome soit limitée, mais il prend des dispositions dans ses salles de réunion pour assurer la distanciation sociale appropriée et une vidéoconférence haut de gamme pour les participants de l'étranger.

Assemblée Générale

24. Si l'on espère que l'Assemblée Générale, provisoirement prévue pour le 10 ou le 17 décembre 2020, ne sera pas affectée, le Secrétariat envisage toutefois d'autres moyens de participation sur le modèle des précédentes réunions des organes directeurs.

B. Réunions sur les projets d'UNIDROIT pendant l'application des mesures restrictives dues au COVID-19

25. Le Secrétariat a réussi à atteindre ses objectifs quant à l'avancement de ses projets.

26. La réunion finale du Comité de rédaction du Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur les contrats d'investissement en terres agricoles s'est déroulée avec la participation à distance d'experts les 2 et 3 mars 2020.

27. Le Secrétariat a pu participer au 2^{ème} Atelier conjoint visant à élaborer une taxonomie juridique des principales technologies émergentes et de leurs applications (notamment l'intelligence artificielle, les transactions de données, les actifs numériques et la technologie des registres distribués) au siège de la CNUDCI à Vienne les 10 et 11 mars 2020.

28. Un atelier exploratoire organisé avec la CNUDCI sur les Récépissés d'entrepôt, initialement prévu le 26 mars au siège d'UNIDROIT à Rome, s'est déroulé comme prévu en webinaire via Zoom.

29. La première session de la Commission préparatoire chargée d'établir un Registre pour le Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (le Protocole MAC), s'est déroulée via Zoom les 21 et 22 mai 2020.

30. La première réunion du Groupe de travail créé pour élaborer une Loi type sur l'affacturage s'est également déroulée via Zoom, du 1^{er} au 3 juillet 2020.

31. Conformément au mandat reçu du Conseil de Direction lors de sa réunion à distance en avril/mai, le Groupe de travail informel sur les actifs numériques a tenu quatre réunions à distance via Zoom les 9 et 20 juillet 2020, et les 10 et 24 août respectivement.

C. Réunions futures sur les projets d'UNIDROIT

32. La deuxième session de la Commission préparatoire MAC devrait avoir lieu les 26 et 27 novembre 2020.

33. La 9^{ème} Conférence académique annuelle de la Convention du Cap, qui devait précédemment se tenir à Cambridge les 10 et 11 septembre 2020, se tiendra désormais à Rome, au siège d'UNIDROIT.

34. Suite aux réunions du Groupe de travail informel sur les actifs numériques qui se sont tenues pendant l'été, un atelier sur les actifs numériques est prévu les 17 et 18 septembre 2020.

35. Un atelier concernant le projet sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces, dont la portée a été discutée lors de la première réunion de la 99^{ème} session du Conseil de Direction, a été organisé le 21 septembre 2020.

36. Un certain nombre d'autres réunions de projet se tiendront également avant la fin de l'année, à savoir un deuxième atelier sur les récépissés d'entrepôt, une deuxième réunion du Groupe de travail créé pour rédiger une Loi type sur l'affacturage, ainsi qu'une réunion du Groupe d'experts principal sur les structures juridiques des entreprises agricoles.

37. Ces réunions se dérouleront probablement sous une forme hybride, certains experts y participant en personne et d'autres à distance. Le Secrétariat élabore un plan d'achat de matériel pour rendre ces réunions aussi efficaces et sûres que possible.

D. Les réunions de la Fondation d'UNIDROIT

38. Le 6^{ème} Atelier sur l'évaluation économique du projet de réforme du droit commercial international, ainsi que le 4^{ème} Atelier sur le projet sur les meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques devaient avoir lieu entre le 30 mars et le 2 avril à Rome. Ils ont maintenant été reportés aux 8 et 9 septembre, respectivement, avant la 9^{ème} Conférence académique annuelle de la Convention du Cap (Rome, 10-11 septembre 2020), qui devait auparavant se tenir à Cambridge.

39. Le Secrétariat s'attend à ce que la participation aux réunions prévues à Rome en septembre soit limitée en nombre en raison des restrictions de déplacement et des préoccupations sanitaires, mais il prend des dispositions pour assurer une distance sociale appropriée dans ses salles de réunion et une vidéoconférence haut de gamme pour les participants de l'étranger.

E. Autres réunions

40. La Conférence internationale organisée conjointement par UNIDROIT et l'Université de Trente sur le thème "Trade, Development, and Global Value Chain Contracting", prévue les 16 et 17 avril 2020, a été reportée à une date ultérieure. Elle sera probablement reprogrammée à l'automne et le Secrétariat fera le point à ce sujet en temps utile.

41. La Conférence annuelle, traditionnellement organisée conjointement avec l'Université Roma Tre et accueillie chaque année au Secrétariat, a été convertie en webinaire et se tiendra le 25 septembre 2020.

42. Ces réunions se dérouleront probablement en webinaire, la présence en personne (le cas échéant) étant limitée aux orateurs.